

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 30 (1959)

Heft: 9

Artikel: Technicum cantonal de Saint-Imier

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

perdu. Je suis loin de regretter ce détour ; nous avons gagné à faire ce voyage, d'ailleurs pour moi très intéressant ; je suis d'autant mieux préparé à un établissement dans un pays où la religion est la base de toutes les relations sociales, où les lois sont des lois, où l'industrie soutient, seconde tous les efforts, prévient le travail, où des routes mènent dans les terres vierges, et où, d'après toutes apparences, se prépare une activité étonnante, le champ futur de la civilisation fuyant devant le retour de la barbarie en Europe... »

Nos compatriotes semblent avoir rencontré aux Etats-Unis des conditions de vie qui leur convenaient mieux que celles du Brésil. Adolphe Bandelier, pour sa part, ouvrit un institut de crédit à Highland (Détroit), et il occupa le poste de Consul suisse dans cette ville. Son fils, Adolphe-François Bandelier, fit une brillante carrière scientifique et se spécialisa dans l'étude des problèmes archéologiques et ethniques de l'Amérique centrale. Il fit de nombreuses expéditions au Pérou et en Bolivie, et fut chargé par l'Institut Carnégie, en 1913, des études préliminaires pour une histoire documentaire des Indiens Pueblos. On le voit, la famille Bandelier, qui avait donné au canton de Berne deux conseillers d'Etat (Adolphe et son frère Alphonse, le gendre du doyen Morel), s'illustra également, d'une façon inattendue, dans ce Nouveau-Monde où l'un des siens, déçu par la politique, était allé chercher fortune.

Charles JUNOD

Technicum cantonal de Saint-Imier

Le premier rapport annuel du Technicum cantonal de Saint-Imier vient de nous parvenir. C'est aussi le 93^e de l'Ecole d'horlogerie et de mécanique, fondée en 1866 et qui est devenue, sous son nouveau nom, une institution cantonale depuis le 1^{er} janvier 1959. Elle est subventionnée par la Confédération et la commune de Saint-Imier. Elle dépend maintenant directement de la Direction de l'économie publique du canton de Berne.

Le Technicum de Saint-Imier offre à nos jeunes gens une formation professionnelle complète dans trois disciplines, l'horlogerie, la mécanique, l'électricité à courant faible. Il comprend deux divisions, la division technique et la division pratique.

La division technique forme :

des techniciens en horlogerie (5 ans) ;

des techniciens en mécanique (6 ans) — machines-outils.

La première moitié du temps des études est consacrée à la formation pratique et la seconde aux études techniques proprement dites. Le technicien doit comprendre le langage de l'ingénieur, les mathématiques, et parler celui de l'ouvrier, le dessin coté, le travail pratique.

La division pratique forme des praticiens, soit

en horlogerie :

des rhabilleurs, des outilleurs,
des praticiens, des réglageuses ;

en mécanique de précision :

des mécaniciens, des faiseurs
d'étampes ;

en électricité à courant faible : des radio-électriciens.

Le technicum a admis, en février 1959, 40 candidats sur les 50 qui se sont présentés en division pratique, et 14 candidats techniciens, dont 5 conditionnellement sur les 15 qui se sont présentés.

Il a délivré, en 1959, des diplômes de fin d'apprentissage à :

6 horlogers praticiens ;

1 mécanicien faiseur d'étampes ;

4 mécaniciens de précision ;

4 radio-électriciens ;

6 réglageuses

et délivrera cet automne des diplômes à :

5 horlogers rhabilleurs.

Huit candidats techniciens ont subi avec succès les examens du diplôme, soit : 3 techniciens horlogers et 5 techniciens mécaniciens.

Nous souhaitons au nouveau Technicum cantonal de Saint-Imier un développement digne des espoirs qu'il a suscités et saisissons cette occasion pour en rappeler l'existence à nos membres et à nos lecteurs.

La rédaction.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Baisse des livraisons horlogères destinées à l'Océanie. — Les exportations à destination de l'Océanie ont enregistré une sensible diminution et ont atteint, au terme des six premiers mois de l'année, le montant de 6,1 millions de francs (contre 7,9 millions de francs). La détérioration enregistrée sur les marchés océaniens se chiffre donc à 23 %.

Le nombre de montres expédiées vers cette partie du monde — 219 139 pièces contre 275 540 pièces — a diminué de 20,5 %. La valeur des livraisons de montres s'est abaissée de 7,2 millions de francs à 5,5 millions de francs, d'où un recul de 1,7 million de francs ou de 24 %. Ces chiffres dénotent que, dans cette partie du monde également, la préférence se porte sur des articles meilleur marché.

La baisse enregistrée dans les exportations à destination de l'Océanie est la conséquence, essentiellement, de l'évolution des exportations vers l'Australie, qui ont baissé de 6,2 millions de francs à 4,8 millions de francs, ainsi que vers la Nouvelle-Zélande, à destination de laquelle les expéditions ont baissé de 1,5 million de francs à 1 million de francs. L'Océanie française et les autres îles d'Océanie ont également acheté moins de produits horlogers suisses, tandis que l'Océanie britannique et les possessions des Etats-Unis dans cette partie du monde accroissaient leurs importations de produits de notre industrie.

Les exportations horlogères durant le premier semestre de 1959. — Dans l'ensemble, les exportations horlogères du premier semestre de